

QUEL RÔLE POUR LE RENFORT PÉDAGOGIQUE DANS L'INTÉGRATION ?

*Analyse d'un nouveau dispositif destiné à soutenir la scolarisation
d'élèves à besoins particuliers dans l'enseignement régulier.*

PATRICIA PULZER-GRAF

AVEC LA COLLABORATION DE MARC FERRER

N°6 / Mai 2014

NOTE DE RECHERCHE

L'intégration d'élèves à besoins particuliers dans l'enseignement ordinaire est un phénomène observable à l'échelle internationale depuis plusieurs décennies. Il est lié, d'une part, à la volonté de prendre en compte les minorités – ici, les personnes avec un handicap – en faisant respecter leurs droits, en reconnaissant leurs besoins spécifiques, en leur garantissant une participation optimale à la vie sociale ainsi que l'accès à une instruction de qualité, et, d'autre part, à une nouvelle compréhension du handicap, comme étant la résultante entre des troubles et/ou des déficiences individuelles et les obstacles présents dans l'environnement. De nombreux textes constituent les bases sur lesquelles s'est développé, dans le milieu scolaire, le mouvement intégratif ou inclusif : Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux (UNESCO, 1994), Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (Assemblée générale des Nations Unies, 2006), nouvelle classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, WHO, 2001) ou encore la Loi

fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand, Assemblée fédérale de la Confédération suisse, 2002).

Dans le Canton de Vaud, la politique éducative s'est orientée vers une augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers intégrés dans des classes ordinaires, plus particulièrement depuis 2008, lors de la cantonalisation de la pédagogie spécialisée liée à la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT). Pour accompagner l'intégration de ces élèves dans la scolarité ordinaire, le *Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)* propose plusieurs mesures de soutien dont l'une est le renfort pédagogique. Afin de faire évoluer cette prestation selon les nouvelles orientations intégratrices du Département, un mode d'application innovant est proposé dès la rentrée scolaire 2009-2010, dont les grandes lignes peuvent se résumer en trois points :

- l'objectif général du renfort pédagogique est de coconstruire avec l'enseignant titulaire les

meilleures réponses aux besoins de l'ensemble des élèves de la classe ;

- l'objectif spécifique est de fournir les meilleures réponses pédagogiques aux élèves dont l'état exige une formation particulière, notamment en raison d'une maladie ou d'un handicap mental, psychique, physique, sensoriel ou instrumental (LES art. 1) ;
- les enseignants qui dispensent du renfort pédagogique doivent avoir une formation d'enseignement spécialisé ; ils sont rattachés administrativement à l'École cantonale d'enseignement spécialisé (ECES).

La présente recherche a eu pour but d'observer la mise en place progressive de ce nouveau dispositif. Son objectif principal était de dégager les caractéristiques du travail des enseignants de renfort pédagogique dans le cadre des nouvelles dispositions proposées. Pour avoir une vision élargie des pratiques mises en œuvre, différents professionnels concernés par le renfort pédagogique ont été interrogés. Le tableau suivant donne des indications sur le nombre et les différents professionnels consultés, les outils de recueil d'informations utilisés et la période durant laquelle les données ont été collectées.

Nombre et catégories de professionnels consultés	Nombre et type de recueil d'informations	Période
14 directeurs et doyens	7 entretiens semi-dirigés	Février-avril 2011
20 enseignants titulaires	6 entretiens en focus-groupe	Mars-mai 2011
17 enseignants de renfort pédagogique	1 questionnaire	Oct- nov. 2009
18 enseignants de renfort pédagogique	1 questionnaire	Mars-juin 2010
25 enseignants de renfort pédagogique	4 entretiens en focus-groupe	Mai-juin 2011

Les points de vue émis par les uns et les autres ont permis de cerner les conditions dans lesquelles le renfort pédagogique est actuellement dispensé dans sept établissements vaudois. L'analyse des informations récoltées a ainsi permis de

mettre en évidence les points de concordance et de divergence qui apparaissent dans les discours des différents professionnels à propos de l'application du dispositif ; ils sont présentés ci-dessous selon trois axes :

- l'encadrement proposé aux élèves par le renfort pédagogique ;
- la collaboration entre enseignants de renfort pédagogique et enseignants titulaires ;
- les conditions cadre du renfort pédagogique.

L'encadrement proposé aux élèves

Le fait de privilégier la salle de classe comme lieu d'intervention est un enjeu majeur du nouveau dispositif mis en place par l'ECES. Or, aucun avis tranché n'apparaît clairement dans les commentaires des différents acteurs interrogés, et, bien que les enseignants de renfort pédagogique interviennent plus souvent à l'intérieur des classes où leur présence semble de moins en moins remise en cause, la pratique majoritaire est faite d'interventions alternées dans et hors de la classe.

Pour ce qui concerne la forme de prise en charge, on pourrait s'attendre à ce que les enseignants de renfort pédagogique interviennent plus souvent auprès de groupes d'élèves, voire de l'ensemble des élèves de la classe. Or, les propos recueillis ne permettent pas d'observer de pratiques systématiques sur ce point. Il semble plutôt qu'à chaque situation correspond une adaptation particulière de la forme de prise en charge consistant, le plus souvent, à alterner les interventions en individuel et celles en groupes. Les différents acteurs estiment, cependant, que le rôle de l'enseignant de renfort pédagogique concerne prioritairement le suivi de l'élève à besoins particuliers et que l'aide à apporter à d'autres élèves en difficulté doit rester ponctuelle.

Les avis convergent à propos du rôle attendu des enseignants de renfort pédagogique concernant le conseil aux enseignants et les approches diversifiées à proposer aux élèves suivis. Dans la pratique toutefois, leurs apports se trouvent souvent limités par la contrainte exercée sur les enseignants titulaires afin de parcourir l'intégralité du programme officiel. Il en va de même pour les

adaptations à apporter au programme ou à l'évaluation de certains élèves. Les enseignants de renfort pédagogique ne peuvent agir dans ce sens que si les enseignants titulaires se sentent légitimés à le faire, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'une décision émanant de la direction ou de l'équipe pluridisciplinaire.

Pour les directions et les enseignants de renfort pédagogique, l'élaboration d'un projet pédagogique pour tout élève suivi est une évidence, alors que la moitié des enseignants titulaires rencontrés ignore si l'élève de leur classe qui bénéficie de renfort l'est dans le cadre d'un tel projet. Ainsi, la coconstruction préconisée par le dispositif n'est que rarement appliquée aux projets pédagogiques, ce qui pose la question du partage des responsabilités et du rôle dévolu à chacun des partenaires dans une situation d'intégration. Tout le monde s'accorde à dire que le suivi des élèves bénéficiant de renfort pédagogique s'effectue lors des rencontres du réseau, auxquelles enseignants titulaires et enseignants de renfort pédagogique prennent part régulièrement et où leur solidarité peut s'exprimer.

La collaboration entre enseignants de renfort pédagogique et enseignants titulaires

Selon les propos des professionnels interrogés, les relations établies entre enseignants titulaires et enseignants de renfort pédagogique sont bonnes, voire excellentes. Ils sont unanimes à dire que les moments de concertation entre ces enseignants servent à échanger des informations à propos de l'élève suivi ou d'autres élèves en difficulté dans la classe. La disponibilité de chacun est la condition mentionnée par la plupart d'entre eux pour que cette collaboration soit possible, ce qui, pour différentes raisons, ne semble pas toujours facile.

Le coenseignement préconisé par le projet est l'aspect le plus novateur du nouveau dispositif. Dans les pratiques décrites par les acteurs, à l'heure actuelle, le coenseignement consiste pour l'enseignant de renfort pédagogique à être présent dans la classe pour y accompagner l'élève suivi et, éventuellement, d'autres élèves. Les actions d'enseignement planifiées, préparées puis menées ensemble sont encore très rares, ce qui

indique que le coenseignement est encore loin d'être systématiquement mis en œuvre.

Les conditions cadre du renfort pédagogique

Les points de vue à propos de la gestion administrative du renfort pédagogique diffèrent selon la position qu'occupent les différents professionnels consultés. Globalement, si les prestations du renfort pédagogique sont appréciées de tous, on ne peut pas affirmer que l'introduction de ce nouveau dispositif ait favorisé une gestion plus aisée ou une meilleure compréhension de la mesure. Ainsi, les directions souhaiteraient pouvoir gérer à l'interne les ressources liées au renfort pédagogique pour répondre plus rapidement et de manière plus adéquate aux besoins exprimés par le corps enseignant. Pour les enseignants titulaires, comme pour les enseignants de renfort pédagogique, l'identification des élèves pouvant bénéficier de cette prestation n'est pas toujours facile et le délai d'attente entre la demande et l'octroi peut s'avérer long.

Les raisons qui, selon les différents acteurs interrogés, limitent l'implication de certains enseignants de renfort pédagogique dans les établissements où ils interviennent sont diverses, les principales étant leur rattachement à une institution extérieure (l'ECES), ainsi que leur présence en général peu fréquente dans les collèges. Leur intégration dans les équipes enseignantes n'est, de ce fait, pas facilitée.

Par ailleurs, les informations concernant le nouveau dispositif semblent ne pas avoir fait l'objet d'une diffusion identique dans l'ensemble du canton, ce qui ne favorise pas la compréhension du rôle du renfort pédagogique. Selon certains enseignants de renfort pédagogique, leur fonctionnement est très dépendant de la culture propre aux établissements dans lesquels ils interviennent, notamment par la position que la direction adopte à l'égard de l'intégration d'élèves à besoins particuliers et des conditions qu'elle propose à ces élèves, ainsi qu'aux enseignants qui les accueillent dans leur classe. De grandes différences peuvent survenir dans les conditions proposées au primaire ou au secondaire, en raison notamment des incidences qu'ont les mesures d'adaptation sur le cursus de l'élève (son orientation, sa promotion ou sa certification).

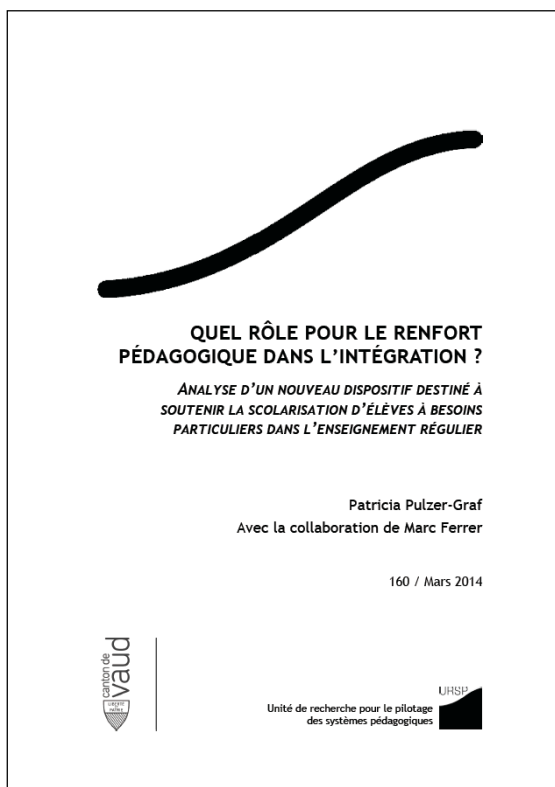
En conclusion

Les différents constats réalisés au cours de cette étude ont mis en évidence un écart plus ou moins important selon les aspects considérés entre les pratiques actuelles de renfort pédagogique et les objectifs de ce dispositif. Cet écart est principalement dû au fait que ce projet marque une rupture dans les pratiques d'aide en vigueur. En effet, placer enseignants réguliers et enseignants spécialisés dans le même champ d'intervention implique de nouvelles formes de collaboration et de nouveaux partages de responsabilités qui nécessitent d'autres conditions de travail et un certain temps pour se mettre en place de façon optimale. Afin de faire évoluer le dispositif dans cette perspective, les auteurs proposent quelques pistes d'action possibles, parmi lesquelles on trouve :

- la reconnaissance et la mise à disposition de moyens, particulièrement en temps, pour qu'enseignants titulaires et enseignants de renfort pédagogique puissent réaliser les tâches collaboratives liées à l'intégration ;

- la mise à disposition d'un nombre de périodes suffisant pour permettre des pratiques de coenseignement ;
- l'intégration des enseignants de renfort pédagogique dans les équipes enseignantes au sein des établissements ;
- une diffusion à large échelle d'une information précise concernant le rôle du renfort pédagogique.

Les chercheurs pensent que, pour les acteurs comme pour les bénéficiaires, pouvoir compter sur un dispositif d'accompagnement à l'intégration performant et de qualité peut contribuer à la satisfaction des uns et des autres.



Pour en savoir plus

Le rapport complet intitulé « *Quel rôle pour le renfort pédagogique dans l'intégration ? Analyse d'un nouveau dispositif destiné à soutenir la scolarisation d'élèves à besoins particuliers dans l'enseignement régulier.* » est en libre accès sur le site :

www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/ursp

Le rapport en version papier peut être commandé à l'adresse suivante : URSP, 60, Rue de Lausanne, 1020 Renens.